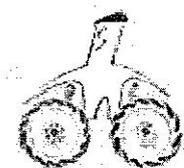


12^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN
ORTHEZ-BEARN

3-4-5 Août 2012

REGLEMENT PARTICULIER

FFSAV
CHAMPIONNAT RALLYE
DE FRANCE TOUT TERRAIN



Ecurie Orthez-Béarn



Comité Aquitaine

CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE LE REGLEMENT STANDARD DES RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT ET OUVERTURE DES ENGAGEMENTS <u>CLOTURE DES ENGAGEMENTS</u>	9 Juillet 2012 23 JUILLET 2012 minuit
MISE A DISPOSITION DU LIVRE DE BORD (ROAD-BOOK) à ORTHEZ DUMONT AUTOMOBILES, 1 Rue Saint-Gilles à ORTHEZ	LUNDI 30 JUILLET 2012 à partir de 9H00
VERIFICATIONS DES DOCUMENTS ET DES VOITURES à la Place du Foirail à ORTHEZ	VENDREDI 3 AOUT 2012 17H00 à 20h30
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs.	VENDREDI 3 AOUT 2012 à 19h00 PC COURSE Salle Pierre SEILLANT A ORTHEZ
Publication des équipages admis au départ et de l'ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape :	VENDREDI 3 AOUT 2012 à 20h45 Au PC COURSE et parc fermé.
Briefing des pilotes	VENDREDI 3 AOUT 2012 à 21h00 devant le Parc fermé d'ORTHEZ
Départ de la 1 ^{ère} Etape	SAMEDI 4 AOUT 2012 à 07H45
Arrivée de la 1 ^{ère} Etape	SAMEDI 4 AOUT 2012 à partir de 18H41
Publication des résultats partiels provisoires de la 1 ^{ère} étape et de l'ordre des départs de la 2 ^{ème} étape	SAMEDI 4 AOUT 2012 au PC et au Parc Fermé d'ORTHEZ 21H00
Départ de la 2 ^{ème} Etape	DIMANCHE 5 AOUT 2012 à 07H45
Arrivée du Rallye	DIMANCHE 5 AOUT 2012 à partir de 15H56
Publication du résultat final provisoire :	30' après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au PC de la course et au parc fermé. Il devient définitif 30' après l'affichage des résultats et approbation par le collège des commissaires sportifs.
REMISE DES PRIX	DIMANCHE 5 Août 2012 à 18h30 Salle des Fêtes de STE SUZANNE

ARTICLE 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASAC BASCO-BEARNAIS organise le 12^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN ORTHEZ BEARN les 3-4 et 5 août 2012 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 2012

Comité d'organisation : Organisateur Technique : ECURIE ORTHEZ BEARN Maurice MELIANDE, Jacques DUMONT Co-Présidents

Organisateur Administratif : ASAC Basco-Bearnais Joël DO VALE Président

F. F. S. A.

PERMIS D'ORGANISATION

N° 165

DATE 7/6/2012

Permanence du Rallye:

Jusqu'au 2 Août

3 Août

3-4-5 Août

Au siège de l'ASA à PAU - Tél : 05 59 27 31 89

Vérifications ORTHEZ : 06 08 68 39 56

Salle Pierre SEILLANT (ORTHEZ) : Tél : 05 59 67 22 41

Portable 06 08 68 39 56

Organisateur Technique :

ECURIE ORTHEZ BEARN – BP 403 – 64304 ORTHEZ:

Jacques DUMONT : 05 59 69 01 10 (HB) ou 06 82 57 88 94

Maurice MELIANDE : 06 82 16 14 00

1.1P Officiels

Observateur F.F.S.A.	FREVILLE Serge	Licence n° 27121/0419
Président du Collège des C.S.	LABEYRIE Jean-Claude.	Licence n° 1996/1009
Commissaires Sportifs :	HOUSSAT-BORDENAVE B.	Licence n° 35441/1003
	BOURDET Gérard	Licence n° 9712/1003
Directeur de Course :	CHOLET Philippe	Licence n° 7649/1003
Directeurs de Course adjoints PC	HULOT René-Jean	Licence n° 7288/1003
	SOULAS Colette	Licence n° 10609/1003
	MONNIER Sylvie	Licence n° 9968/1307
	BEGARIE Jean	Licence n° 2400/1009
Directeurs de course ES	LUCAS Gilbert	Licence n° 12948/1422
7706/1003	PAINVIN Dominique	Licence n°
	PELISSIE Michel	Licence n° 147969/1003
	PERRIN Eric	Licence n° 29996/1003
DC Véhicule Tricolore	MONNIER Sylvain	Licence n° 9636/1307
DC Véhicule Intermédiaire (0 B)	ARANJO Damien	Licence n° 14194/1003
CS Véhicule DAMIERS	DABADIE Christine	Licence n° 7679/1003
Commissaire Technique responsable :	LARQUEY Serge	Licence n° 8454/1006
Commissaires Techniques :	VERRON Sébastien	Licence n° 46757/1714
	COUSTE Jean-Michel	Licence n° 13305/1003
	FANGOUSE Michel	Licence n° 6939/1003
	DABADIE Gérard	Licence n° 10602/1003
	PRETOT Jean-Louis	Licence n° 47492/1003
	AYRAL Jean-Claude	Licence n° 1536/1003
	GIRAUD Patrick	Licence n° 189624/1003
Responsable gestion des temps :	BOURGEOIS Monique	Licence n° 132559/1004

Chargés des Relations avec les Concurrents :	VALIBOUZE Patrick	Licence n° 170664/1003
	DEVEAU Sandrine	Licence n° 122228/1003
	VIGNERTE Jean -Pierre	Licence n° 7647/1422
Juges de fait	DOUCET Jean-Paul	Licence n° 10615/1003
	CABRERO Karine	Licence n° 139977/1003
Responsable Parc Regroupements :	GISSOT Jean-Pierre	Licence n° 180006/1003
Responsable Parcs assistance :	PENINGAULT Erick	Licence n° 46537/1003
Chargé des relations avec la presse :	MOULIA Jean-François	

1.2P Eligibilité

Le 12^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN ORTHEZ-BEARN compte pour :

- Le Championnat de France des rallyes Tout-Terrain
- Le Trophée rallye 4X4
- Le Challenge rallye 2.roues motrices.
- Le Trophée des copilotes
- Les Challenges du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Le Championnat automobile du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine.

1.3P Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le :

VENDREDI 3 AOUT 2012
Place du Foirail à ORTHEZ
De 17H00 à 20H30

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées chez DUMONT AUTOMOBILES à ORTHEZ

Prix de la main d'œuvre : 45 euros TTC.

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P Demandes d'Engagement - Inscriptions

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 12^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN ORTHEZ BEARN doit adresser au Secrétariat du Rallye, ASAC BASCO BEARNAIS, 1 Boulevard Aragon – 64000 PAU (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le :

LUNDI 23 JUILLET 2012

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés à :

- | | |
|--|-------|
| a) : Avec la publicité facultative des organisateurs : | 450 € |
| b) : Sans la publicité facultative des organisateurs : | 900 € |
| c) : Membres ASAC BASCO-BEARNAIS (pilote) | |
| (à jour de cotisation ASA 2012) | 410 € |

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.1 P : Voir Annexe 2 à la fin de ce Règlement Particulier

4.3P ASSISTANCE

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. Les équipes d'assistance seront tenues de NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUES laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

4.6P Voir Annexe 1 à la fin de ce Règlement Particulier

ARTICLE 5P PUBLICITE

La publicité obligatoire est :

- Plaques capot : Définie par additif
- Numéros : ADA LOCATION et DUMONT AUTOS

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Description

Le 12^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN ORTHEZ BEARN représente un parcours de 204,540 Kms.

Il est divisé en 2 étapes, et 7 sections.

Il comporte 14 épreuves spéciales d'une longueur totale de 99,630 Kms.

Les épreuves spéciales sont : BONNUT, SALLESPISSÉ, LOUBIENG, RENTETSAC, SAINTE-SUZANNE, LANNEPLAA, BOUNOBRE.

L'itinéraire figure dans l'annexe « itinéraire-horaires »

6.2p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA et au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

Rappel : le nombre de passage par Epreuve Spéciale est limité à 3.

6.2.6p Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS seront AUTORISEES à partir du Jeudi 2 août 2012 à 8 h 30. Chaque équipage recevra avec la remise des road book deux autocollants « reconnaissances » et deux bracelets qu'il devra porter pendant toute la durée des reconnaissances. Seuls les possesseurs de bracelets seront autorisés à reconnaître les spéciales. Des contrôles seront effectués. Fin des reconnaissances à 19H00. Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens. Des contrôles de vitesse et bruit seront effectués sur les liaisons.

Une reconnaissance en convoi se fera le Vendredi 3 Août 2012 si les conditions météo le permettent. Départ à 09h00 Place du Foirail à ORTHEZ. Pneus adaptés obligatoires.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.2p Dispositions Générales relatives aux Contrôles

7.2.11p Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction.

7.3.13p Pointage en avance :

- Autorisation de pointage en avance sans pénalité au CH 31 (fin d'étape),

- Autorisation de pointage en avance sans pénalité au CH 58 (fin rallye)

7.5.1p Respect de la route de course :

Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.

En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :

1^{ère} infraction : 30 secondes

2^{ème} infraction : Exclusion + 200 €

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

!!!!!! des « cordes » et extérieurs de virages peuvent être protégés par des obstacles « en dur ».

7.5.17.1 P Abandons

Tout concurrent abandonnant, sur les secteurs de liaison ou dans une ES **doit signaler son abandon**, le plus rapidement possible, au PC dont le numéro de téléphone est : 05.59.67.22.41

ARTICLE 8P RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2012

ARTICLE 10P PRIX

Réglementation particulière au rallye

Selon tableau ci-dessous :

Championnat de France : T1A1 - T1A2 - T1A3 - T1A4	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
	924	672	504	420	336
	6ème	7ème	8ème		
	252	168	84		
Challenge 2 roues motrices : T1A5 et T1A6	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
	924	672	462	294	168
Trophée rallye 4x4 : T2 et T1B voir remarque 1	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
	924	672	462	294	168
PRIX CLASSES voir remarque 2	1er	2ème	3ème		
	105	84	63		

1 - Pour tenir compte des exigences de la réglementation techniques plus contraignante pour les T2 que pour les T1B il sera appliqué un coefficient de 1 pour les T2 et 0,75 pour les T1B.

Exemple : si un T2 fini 1er du trophée des 4x4 le prix concernant le groupe sera $924\text{€} \times 1 = 924\text{€}$, si c'est un T1B qui fini 1er du trophée des 4x4 le prix concernant le groupe sera alors de $924\text{€} \times 0,75 = 693\text{€}$
Il ne sera pas tenu compte de ces coefficients pour l'attribution des prix relatifs aux classes.

2 - Les classes primées sont : T1A/1 - T1A/2 - T1A/3 - T1A/5 - T1A/6 - T2/1 - T2/2 - T2/D - T1B/1 - T1B/2

Chaque récipiendaire d'un prix en espèces se verra remettre une coupe.
Une équipe de commissaires sera récompensée par la remise d'une coupe.

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 5 AOUT 2012 à 18H30 à la Salle des Fêtes de Sainte-Suzanne.

12 ème RALLYE TT ORTHEZ BEARN

VENDREDI 3 AOÛT 2012

Vérifications techniques et administratives : **Place du Foirail à ORTHEZ**

Début des vérifications à **17h00**

S e c t i o n 1	SECTEURS	DISTANCES			Temps alloués	HORAIRES		Moy, Km/h
		E.S.	Liaison	Secteur		1ère	dern.	
	CH. 1	Sortie des vérifications				Suivant heure de vérification		
	CH. 2		0,830	0,830	00.10			4,980

PARC FERME

Nombre de voitures admises aux vérifications : 120

12ème RALLYE T.T. ORTHEZ-BEARN

Championnat de France des Rallyes Tout Terrain

Samedi 4 août 2012

SECTEURS		DISTANCES			Temps alloué	HORAIRES		Moy. km/h	Nbr. vh	Ecart 1er der
		ES	Liaison	Secteur		Prem.	Dern.			
S E C T I O N 2	CH 3	Sortie parc fermé				07:45	09:45		120	2:00
	CH 4	Entrée parc assistance				08:00	10:00	23,72		
	CH 5	Sortie parc assistance				08:15	10:15			
	CH 6	Avant ES				08:30	10:30	35,16		
	ES 1	BONNUT 1			7,000	00:03	08:33	10:33	120	
	CH 7	Entrée parc assistance				08:53	10:53	27,39		
	CH 8	Sortie parc assistance				09:28	11:28			
	CH 9	Avant ES				09:43	11:43	8,48		
	ES 2	SALLEPISSE 1			4,440	00:03	09:46	11:46	113	
	CH 10	Entrée parc assistance				10:01	12:01	19,60		
	CH 11	Sortie parc assistance				10:36	12:36			
	CH 12	Avant ES				10:51	12:51	35,16		
	ES 3	BONNUT 2			7,000	00:03	10:54	12:54	106	
	CH 13	Entrée parc assistance				11:14	13:14	27,39		
	CH 14	Sortie parc assistance				11:49	13:49			
CH 15	Entrée Parc Regroupement				12:14	14:14	14,23			
S E C T I O N 3	CH 16	Sortie Parc Regroupement				13:29	15:09		100	1:40
	CH 17	Avant ES				13:54	15:34	27,98		
	ES 4	LOUBIENG 1			5,800	00:03	13:57	15:37		
	CH 18	Entrée parc assistance				14:22	16:02	22,90		
	CH 19	Sortie parc assistance				14:47	16:27			
	CH 20	Avant ES				14:52	16:32	18,00		
	ES 5	RENTETSAC 1			6,000	00:03	14:55	16:35	94	
	CH 21	Entrée parc assistance				15:15	16:55	27,00		
CH 22	Sortie parc assistance				15:40	17:20				
CH 23	Entrée parc regroupement									
S E C T I O N 4	CH 24	Sortie parc regroupement				16:10	17:38		88	1:28
	CH 25	Avant ES				16:25	17:53	8,04		
	ES 6	LOUBIENG 2			5,800	00:03	16:28	17:56		
	CH 26	Entrée parc assistance				16:53	18:21	22,90		
	CH 27	Sortie parc assistance				17:18	18:46			
	CH 28	Avant ES				17:23	18:51	18,00		
	ES 7	RENTETSAC 2			6,000	00:03	17:26	18:54	83	
	CH 29	Entrée parc assistance				17:46	19:14	27,00		
CH 30	sortie parc assistance				18:16	19:44				
CH 31	Entrée parc fermé				18:41	20:09	29,35	78		
Total des distances de l'étape		42,04	78,66	120,70						

12ème RALLYE T.T. ORTHEZ-BEARN

Championnat de France des Rallyes Tout Terrain

Dimanche 5 août 2012

SECTEURS		DISTANCES			Temps alloué	HORAIRES		Moy. km/h	Nbr. vh	Ecart 1er der.
		ES	Liaison	Secteur		Prem.	Dern.			
S E C T I O N 5	CH 32	Sortie parc fermé				07:45	09:03		78	1:18
	CH 33	Entrée parc assistance				07:50	09:08	19,92		
	CH 34	Sortie parc assistance				08:05	09:23			
	CH 35	Avant ES			4,520	08:15	09:33	27,12		
	ES 8	SAINTE SUZANNE 1			7,250	08:18	09:36		78	
	CH 36	Entrée parc assistance			0,100	08:33	09:51	29,40		
	CH 37	Sortie parc assistance				08:58	10:16			
	CH 38	Avant ES			1,450	09:03	10:21	17,40		
	ES 9	LANNEPLAA 1			11,710	09:06	10:24		74	
	CH 39	Entrée parc assistance			0,100	09:31	10:49	28,34		
	CH 40	Sortie parc assistance				09:56	11:14			
	CH 41	Avant ES			5,790	10:11	11:29	23,16		
	ES 10	SAINTE SUZANNE 2			7,250	10:14	11:32		70	
	CH 42	Entrée parc assistance			0,100	10:29	11:47	29,40		
CH 43	Sortie parc assistance				10:54	12:12				
CH 44	Entrée Parc Regroupement				10:54	12:12				
S E C T I O N 6	CH 45	Sortie Parc Regroupement				11:19	12:26		67	1:07
	CH 46	Avant ES			1,450	11:24	12:31	17,40		
	ES 11	LANNEPLAA 2			11,710	11:27	12:34			
	CH 47	Entrée parc assistance			0,100	11:52	12:59	28,34		
	CH 48	Sortie parc assistance				12:17	13:24			
	CH 49	Avant ES			5,790	12:32	13:39	23,16		
	ES 12	SAINTE SUZANNE 3			7,250	12:35	13:42		63	
	CH 50	Entrée parc assistance			0,100	12:50	13:57	29,40		
CH 51	Sortie parc assistance				13:15	14:22				
CH 52	Entrée parc regroupement				13.45	15:11				
S E C T I O N 7	CH 53	Sortie parc regroupement				13:55	14:55		60	1:00
	CH 54	Avant ES			0,250	14:00	15:00	3,00		
	ES 13	BOUNOBRE 1			6,210	14:03	15:03			
	CH 55	Entrée parc assistance			0,100	14:18	15:18	25,24		
	CH 56	Sortie parc assistance				15:18	16:18			
	CH 57	Avant ES			0,250	15:23	16:23	3,00		
	ES 14	BOUNOBRE 2			6,210	15:26	16:26		57	
	CH 58	Entrée parc fermé			3,660	15:56	16:56	19,74	54	
Total des distances de l'étape		57,59	25,42	83,01						
Total des distances du rallye		99,63	104,91	204,54						

ANNEXE 1

Additif au livret "Rallyes" de la Réglementation 2012 de la FFSA, page 15-16.

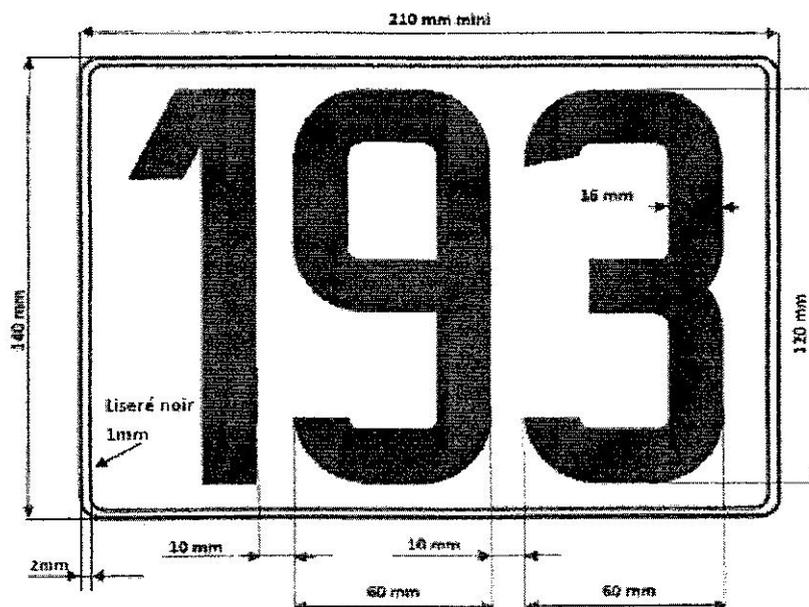
L'article 4.6 est remplacé par le nouvel article 4.6 ci-dessous

REGLEMENT STANDARD DES RALLYES

4.6. IDENTIFICATION DES VEHICULES.

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des véhicules de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des véhicules se fera par l'apposition de deux plaques (210mm x 140mm), l'une située à l'avant du véhicule, et l'autre à l'arrière. Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour l'épreuve.

Le format de ces plaques et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :



Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur du pare-brise, coté opposé au poste de pilotage.

Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

ANNEXE 2

POSITION PLAQUE AVANT

